



vzw AIB-VINÇOTTE BELGIUM asbl

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel • 32 (0)2 674 57 11 • fax • 32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com

Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels

Safety, quality and environmental services

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☒

R1

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: J. DEPOORTER

N° de TVA: 573 0030663

ou n° de la carte d'identité: JEH

Distributeur: JEH

Compteur: n°: index:

Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit -

RAPPORT n°: PO1763 3333/GEN

Membre n°:

Installation: Nom: UNITE D'HABITATION

Adresse: rue des sables 267c

6200 CHATELET

Date de visite: Le 23/08/06

Propriétaire ou Mandataire: Tél.

Nom, Prénom:

Adresse:

Demandeur:

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 100V V, AC, Protection branchement: NP A Type: max 40

Description du branchement: NP Type câble: NP Section: NP x mm²

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 14 II

Type de prise de terre: Boucle Résistance de dispersion: 3,9 Ohms Isolement général: > 50 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Equipo en attentes</u>	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Neon!

Le différentiel général était a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 08/2031 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - N'EST PAS CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 3 schémas

VISA DU DISTRIBUTEUR:



Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature